

*Le gouvernement équatorien
prépare de nouveaux décrets dans
le domaine de l'économie*



La Havane, 5 juin (RHC)- Le gouvernement équatorien prépare d'autres décrets économiques en plus des deux déjà envoyés à la Cour constitutionnelle (CC) pour mettre en œuvre une réforme fiscale et établir des zones de libre-échange dans le pays.

Le ministre de l'Économie et des Finances, Pablo Arosemena, a déclaré à la chaîne Teleamazonas que les prochaines dispositions qui seront soumises à la Cour concerneront l'investissement et le marché boursier.

Nous voulons ainsi encourager l'économie, créer des emplois, et nous avons également un projet d'équilibre fiscal pour renforcer les finances publiques", a-t-il déclaré.

Il a ajouté que ces propositions avaient été présentées à l'Assemblée nationale (Parlement), aujourd'hui dissoute, il y a deux ans et qu'elles avaient été rejetées.

La Cour constitutionnelle analysera cette semaine les deux premiers décrets-lois de prétendue urgence économique envoyés par le président Guillermo Lasso après avoir appliqué la mort croisée.

Le 6 juin, l'organe discutera de la loi dite de renforcement de l'économie familiale, qui implique une réforme fiscale. Selon le gouvernement, cette loi soulagerait les finances des ménages équatoriens.

Deux jours plus tard, l'institution évaluera le décret officiellement connu sous le nom de Loi pour l'attraction et la promotion de l'investissement pour le développement productif, qui inclut la création de zones de libre-échange en tant qu'initiative privée, publique ou mixte.

Des analystes et des dirigeants d'organisations sociales ont exprimé leur inquiétude quant au fait que ces mesures renforcent le modèle néolibéral dans le pays.

L'économiste et ancien candidat à la présidence Andrés Arauz a averti que les réglementations relatives aux zones de libre-échange pourraient transformer l'Équateur en paradis fiscal, au profit des banques et en facilitant le blanchiment de l'argent de la drogue.

Pour sa part, Virgilio Hernández, membre de l'Assemblée Nationale récemment dissoute par Lasso a présenté un "amicus curiae" devant la Cour constitutionnelle, c'est-à-dire une plainte dans laquelle il qualifie la disposition relative à la zone de libre-échange d'inconstitutionnelle.

À l'heure actuelle, en l'absence de pouvoir législatif, le président est habilité à gouverner par décret, mais celui-ci ne peut porter que sur des questions économiques urgentes et doit être approuvé par la Cour constitutionnelle.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/324574-le-gouvernement-equatorien-prepare-de-nouveaux-decrets-dans-le-domaine-de-leconomie>



Radio Habana Cuba